



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit  
Le : neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

**Présents :** A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOTOT, JM GIRARDEAU JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

**Absents :** J CHOLLET, B PEYRÉ,

**Absents excusés :** G FALLOURD, L SICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

**Secrétaire :** Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.03.02**

**Nature : 7.10**

**Objet : Remboursement à Grand Cognac via une baisse de l'attribution de Compensation du coût de l'effacement des réseaux : Route de la Garnerie - Place du Champ de Foire**

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de voirie et d'aménagement de l'opération Place du Champ de Foire - route de la Garnerie comprennent également un programme d'effacement des réseaux publics.

Ce programme a été validé par le comité d'effacement en date du 18 octobre 2016.

Pour bénéficier du programme, il est nécessaire dans le même temps de procéder à l'effacement des réseaux de télécommunication électroniques.

Or, en raison du transfert de la compétence « communication électroniques » à Grand Cognac le SDEG demande que la contribution aux travaux soit versée par Grand Cognac.

Grand Cognac refuse de prendre en charge le financement de l'opération.

Pour que l'opération aboutisse, Grand Cognac accepte toutefois de verser la contribution aux travaux au SDEG à la condition que la commune s'engage à procéder au remboursement via une baisse de l'attribution de Compensation.

Le montant maximum de la contribution aux travaux que devra rembourser la commune est de 30 474.16€.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal de Cherves-Richemont,

Vu l'avis favorable du comité d'effacement de réseaux en date du 18 octobre 2016 ;

Vu le plan de financement de l'opération d'effacement de réseaux ;

Vu la demande de Grand Cognac ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DONNER** son accord pour rembourser à Grand Cognac la contribution qu'il versera au SDEG dans le cadre de l'opération effacement de réseaux Place du Champ de Foire - Route de la Garnerie
- **PRECISER** que ce remboursement s'effectuera via une baisse de l'attribution de Compensation.

Pour l'adoption : 15

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180409-2018\_03\_02-DE



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le : neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180409-2018\_03\_03-DE

**Présents :** A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JM GIRARDEAU JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

**Absents :** J CHOLLET, B PEYRÉ,

**Absents excusés :** G FALLOURD, L SICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

**Secrétaire :** Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.03.03**

**Nature : 7.5**

**Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2018**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations. Il rappelle que les propositions émanent du travail de la commission animations.

Il présente les propositions et demande aux conseillers municipaux de faire part de leurs remarques. Le Conseil Municipal de CHERVES RICHEMONT

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (1 contre : C COLLIN)

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Il est à noter que Mme TOFFANO ne participera pas au vote concernant la subvention à Team BVT Racing.

Associations	Propositions BP 2018 (€)
<b>Subventions ordinaires</b>	
Comité des fêtes d'Orlut	2950,00
Les Gars Dau Pays Bas	450,00
Gymnastique Club	540,00
ADMR	2250,00
Amis du Site de Richemont	45,00
Conservatoire du Vignoble	720,00
Club de l'Amitié et Age d'Or	720,00
Société de Chasse	1 520,00
Anciens combattants	315,00
IREO - IREXPO	900,00
Richemont Loisirs Culturel	630,00
Team BVT Racing	108,00
Information Jeunesse	135,00
Antenne Nature Loisirs	540,00
TED 16 - Défense sanitaire	100,00
Rugby	1 800,00
Zumb'n Cherves	450,00
Les Etoiles Chervoises	225,00
La Truite Champblancaise	270,00
Les Team ouins ouins	225,00
Shinzen Karaté Shotokan	225,00
<b>S/TOTAL 1</b>	<b>15 118,00</b>
<b>Subventions exceptionnelles</b>	
Comité des Fêtes d'Orlut - Tickets Manège	100,00
<b>S/TOTAL 2</b>	<b>100,00</b>
<b>Ecoles</b>	
OCCE Ecole P Garandeau	5 236,00
OCCE Ecole P. Garandeau - Projet	1 000,00
Rased Claude Boucher	150,00
OCCE Ecole JM Weber	3 168,00
APEL Ste Eustelle	1 000,00
OGEC Ste Eustelle	34 813,00
<b>S/TOTAL 3</b>	<b>45 367,00</b>
<b>Subvention non affectée</b>	
<b>S/TOTAL 4</b>	<b>6 928,00</b>
<b>TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)</b>	<b>67 513,00</b>

Pour l'adoption : 13  
Contre l'adoption : 1  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 1



(Et ont signé les membres présents)  
Pour copie conforme et publication en mairie.  
Le Maire,

Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le : neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180409-2018\_03\_04-DE

**Présents :** A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JM GIRARDEAU JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

**Absents :** J CHOLLET, B PEYRÉ,

**Absents excusés :** G FALLOURD, L SICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

**Secrétaire :** Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.03.04**

**Nature : 7.1**

**Objet : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2018 du budget principal chapitre par chapitre. Il propose le vote au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal ;

Vu le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et l'affectation du résultat décidée par délibération en date du 29 mars 2018 ;

Considérant le travail des commissions communales ;

Entendu Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **ADOpte** le budget au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

### Section de fonctionnement – Dépenses

Chap. 11 Charges à caractère général :	528 000.00€
Chap. 12 Charges de personnel et frais assimilés :	1 368 000.00€
Chap. 014 Atténuations de produits :	47 411.00€
Chap. 65 Autres charges de gestion courante :	353 311.00€
Chap. 66 Charges financières :	66 600.00€
Chap. 67 Charges exceptionnelles :	85 806.86€
Chap. 42 Opérations d'ordre transfert entre sections :	18 836.00€
Chap 022 Dépenses imprévues :	15 000.00€
Chap 023 Virement à la section d'investissement :	1 219 257.40€
<b>➤ Total des dépenses</b>	<b>3 702 222.26€</b>

### Section de fonctionnement - Recettes

Chap 13 Atténuation de charges	65 000.00€
Chap 70 Produits des services et du domaine	171 000.00€
Chap 73 Impôt et taxes	1 812 282.00€
Chap 74 Dotations subventions et participations	249 511.00€
Chap 75 Autres produits de gestion courante	75 000.00€
Chap 77 Produits exceptionnels	10 000.00€
Chap 042 Transfert entre sections	30 000.00€
Total des recettes de l'exercice	2 412 793.00€
Excédent reporté N-1	1 289 429.26€
<b>➤ Total recettes</b>	<b>3 702 222.26€</b>

### Section d'investissement - Dépenses

Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	30 000.00€
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés :	138 800.00€
Chap 204 Fonds de concours :	62 500.00€
Chap 205 Concessions et droits similaires :	6 500.00€
Chap 21 Immobilisations corporelles :	994 030.90€
Chap 23 Immobilisation en cours :	174 436.00€
Reste à réaliser :	480 865.59€

**➤ Pour un total cumulé de : 1 887 132.49€**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180409-2018\_03\_04-DE

### Section d'investissement - Recettes

Chap 021 Virement de la section de fonctionnement : 1 219 257.40€

Chap 10 Dotations, fonds divers :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 40 910.73€

- FCTVA, TA : 61 300.00€

Chap 024 Produits des cessions : 80 000.00€

Chap 13 Subventions : 26 873.50€

Chap 040 Amortissements : 18 836.00€

Reste à réaliser : 315 064.09€

Excédent d'investissement N-1 : 124 890.77€

➤ **Pour un total cumulé de : 1 887 132.49€**

- **ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2018 de la commune de CHERVES RICHEMONT qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 702 222.26€

Section d'investissement : 1 887 132.49€

Pour l'adoption : 15  
Contre l'adoption : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 1

(Et ont signé les membres présents)  
Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire



Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le : neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180409-2018\_03\_5-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOTOT, JM GIRARDEAU JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

**Absents excusés** : J CHOLLET, G FALLOURD, B PEYRÉ, L SICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.03.05**

**Nature** : 4.4

**Objet** : INDEMNITES DES ELUS – CHANGEMENT DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE REFERENCE

Par délibération en date du 29 Mars 2014, l'indemnité de fonction versée aux élus (Maire, Maire déléguée et Adjoints) était fixé sur un pourcentage de l'indice brut terminal soit 1015.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'au 01 Février 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 %.

Il explique que la délibération du 29 Mars 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le Maire, la Maire-déléguée et les Adjoints ayant été rédigée en précisant le montant de l'indice brut, il y a lieu de le modifier.

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,

- Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités du Maire, de la Maire-déléguée et des Adjoints à compter du 01 Février 2017 et pour la durée du mandat aux pourcentages fixés dans la délibération du 29 Mars 2014 de l'indice brut terminal de référence de la Fonction Publique territoriale, soit :
  - Monsieur Alain RIFFAUD, Maire : 43% de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Madame Nadia VARLEZ, Maire-déléguée : 12 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Monsieur Jean-Louis ETOURNEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint : 22.5 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Monsieur Francis PAUMERO, 2<sup>nd</sup> Adjoint : 22.5 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Madame Christiane JAULIN, 3<sup>ième</sup> Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Madame Pascale HERBRETEAU, 4<sup>ième</sup> Adjointe : 12 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
  - Monsieur Christophe COLLIN, 5<sup>ième</sup> Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de la FPT ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Pour l'adoption : 15

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,

Alain RIFFAUD.